LE SERVICE PUBLIC territorial C'EST UN bien PUBLIC

Pont de Claix, le 15 décembre 2021

Syndicat CGT Territoriaux de Pont de Claix
à Monsieur le Maire - Christophe FERRARI

VILLE de PONT de CLAIX
COURRIER REÇU LE
007697 15 DEC 2021
Réponse et suite
Pour info copie à

Objet : Préavis de grève locale du mardi 21 décembre 2021

Rassemblement prévu de 9h à 11h – parvis de la mairie

Monsieur le Maire,

La CGT a toujours été défavorable à la loi Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

Lors du conseil municipal de Pont de Claix du 30/09/2021 vous faites un vœu **demandant** l'abrogation de cette loi.

La revendique **10%** immédiatement pour la fonction publique:

- **10%** d'augmentation salariale immédiatement mesure nécessaire pour rattraper les pertes accumulées depuis 10 ans et dégeler le point d'indice ;
- **10%** de travail en moins rapporté à la durée légale, c'est permettre de créer des emplois, tout comme l'avait permis le passage aux 35 h, de travailler mieux et travailler toutes et tous en passant aux 32 h ;
- **10%** de création de postes, c'est répondre aux besoins sociaux dans les services publics.

Lors du Comité Technique du 06 décembre 2021, notre syndicat a voté **CONTRE le règlement du temps de travail,** nous n'avons rien obtenu sur nos revendications locales, notre objectif était de limiter la perte de 6 jours de congés suite au passage des 1607h afin de limiter une telle régression sociale pour les agents de la collectivité.

Nos revendications locales portent notamment sur:

⇨ ***L'élargissement des sujétions particulières pour compenser l'augmentation du temps de travail à 1607h*** :

Nous avons demandé des sujétions pour tous: en travaillant **sur la pénibilité par service** via le document unique:

- pour les agents exposés aux TMS, RPS et publics difficiles
- pour les agents annualisés,
- pour les temps non-complets (exclus des RTT)
- pour les agents dont les congés sont imposés
- pour les agents bénéficiant d'une RQTH

⇨ ***Plus d'autorisations d'absences incluses dans le travail effectif:***

Nous demandons des dispositions locales plus favorables aux agents:

5 jours pour l'hospitalisation: père, mère, conjoint, pacsé, concubin, enfant à charge fiscalement , ½ journée pour RDV médicaux, 1 jour de déménagement, ½ journée mariage petits enfants, 3 jours pour un entretien de recrutement, ½ journée pour événement, imprévu : accident de la route, dégât des eaux…

⇨ ***Proposition des 3 cycles de travail pour TOUS: 35h -36h -37h***

⇨ ***Conservation des ATT pour les temps partiels***

⇨ ***La non suppression de poste liée au passage des 1607h***

⇨ ***Les 1607h ne doivent pas être un argument pour augmenter l'ouverture des services aux publics***

Pour toutes ces raisons, le syndicat CGT des Territoriaux de Pont de Claix CGT **appelle à une journée de grève locale et de rassemblement devant le parvis de la mairie le mardi 21 décembre 2021 de 9h à 11h** afin que les agent·e·s de la collectivité puissent porter, haut et fort, leurs légitimes revendications.
En conséquence, le syndicat CGT des territoriaux de Pont de Claix dépose **un préavis de grève de 0 à 24 H pour la journée du mardi 21 décembre 2021,** préavis couvrant l'ensemble des agent.e.s de la collectivité de Pont de Claix.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT
La secrétaire Générale
Adeline LOBO

Syndicat CGT des Personnels Territoriaux de Pont de Claix
21, avenue du Maquis de l'Oisans
38800 LE PONT DE CLAIX

21 av de Maquis de L'Oisans 38800 PONT de CLAIX
Tél : 04 76 04 96 60
cgt@ville-pontdeclaix.fr